



**RESIDENCE HABITAT JEUNES
LES PAQUERETTES –CHOLET**

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021

L'HEBERGEMENT

Tous nos logements sont meublés (1 lit de 90, 1 placard et 1 bureau) et disposent d'une salle de bain indépendante comprenant un lavabo, une douche et des WC. Les résidents ont la possibilité de percevoir l'Aide Personnalisée au Logement dès le premier mois. Exonération de taxe d'habitation.

LOGEMENT INDIVIDUEL meublé charges comprises

Redevance

Au mois

Type 1 : chambre 13 m ²	377,11€
Type 1' : studio de 21 à 25 m ² comprenant une kitchenette	452,56€
Type 1 Bis : studio de 27 à 30 m ² comprenant une kitchenette	463,54€

Séjour inférieur à 1 mois

Chambre de 10 à 13 m² : loyer mensuel Type 1 proratisé en fonction de la durée réelle du séjour + **45€** de charges de gestion locative court séjour

LOGEMENT EN COLOCATION meublé charges comprises

Au mois

Type 1 Bis : studio de 27 à 30 m ² comprenant une kitchenette – par pers.	231,77€
Type 2 : logement de 41 m ² comprenant 2 chambres et 1 kitchenette – par pers.	252,51€

A la nuit : accueil spécifique des alternants présents 1 semaine / mois

Chambre partagée de 13 m ² 2 lits jumeaux – par pers.	17,19€ par nuitée
--	-------------------

AIDES A DEDUIRE DE LA REDEVANCE

Résiduel loyer

L'APL estimée sous réserve de confirmation de la CAF du 49

Pour un T1 :€€
Pour un T1' ou T1Bis :€€

L'Aide énergie

Pour un logement individuel : 15,20€ par mois ou 0,50€ par nuit / pers.€
Pour un logement partagé : 7,60€ par mois ou 0,25€ par nuit / pers.€

LA RESTAURATION ET AUTRES PRESTATIONS

- **Les prestations obligatoires non intégrées dans la redevance** (non prises en compte dans le calcul de l'APL) :

EN CHAMBRE

- ✓ **Un forfait repas obligatoire de 2 repas par semaine de présence.**
 - pour les résidents : 5.65 €/repas soit 45,20 €/mois
 - pour les IRSS : 5.35 €/repas soit 42,80 €/mois
 - pour les étudiants et étudiants des métiers : 3,30 €/repas soit 26,40 €/mois
- ✓ **Un forfait petits déjeuners obligatoire à 8 € par semaine** soit 32,00 €/mois

EN STUDIO

- ✓ **Un forfait repas obligatoire de 2 repas par mois.**
 - pour les résidents : 5,65 €/repas soit 11,30 €/mois
 - pour les IRSS : 5,35 €/repas soit 10,70 €/mois
 - pour les étudiants et étudiants des métiers : 3,30 €/repas soit 6,60 €/mois

- **Autres prestations obligatoires non intégrées dans la redevance**

- ✓ **La tirelire** : elle permet à un jeune de bénéficier de prêts ou à un groupe de résidents de financer un projet collectif.

Cotisation obligatoire :

1,00 € / mois
ou 0,25 € / semaine
15,00€ / mois

- ✓ **Internet Fibre en illimité** :

- **Les prestations facultatives** à la demande du résident :

- ✓ L'accès à la laverie : 5,00€ par mois
- ✓ La location d'un réfrigérateur : 5,00€ par mois

ESPACE J'DEJEUNE !

Espace de convivialité (TV, livres, Accès WIFI gratuit de 8h à 23h)

Distributeur automatique : plats préparés maison, pizzas, sandwich, desserts, boissons...

Paiement par carte bancaire ou par badge rechargeable au distributeur. Ouvert 24h/24h

Total mensuel :

LES CONDITIONS D'ACCES

▪ Adhésion à l'association :

Pour accéder à un logement sur la Résidence Habitat Jeunes, une adhésion à l'association est obligatoire. Son montant est de **3,00 €** pour l'année (*sur la facture du 1^{er} loyer*).

Pièces à fournir à l'inscription :

▪ **Un dépôt de garantie** égal à un mois de loyer.

Versé à la réservation, il est encaissé dans les jours qui suivent l'arrivée.

Il est rendu dans les 15 jours qui suivent le départ s'il n'y a pas de problème de dégradation ou d'impayé de loyer.

En cas de désistement non-justifié avant l'arrivée, la résidence gardera 100,00 € pour participation aux frais de gestion.

Le dépôt de garantie peut être financé par un organisme. Néanmoins, dans l'attente de l'encaissement de l'aide, un chèque est demandé faisant foi de votre entrée dans les lieux. Il n'est pas encaissé. Il est restitué dès le versement de l'aide.

Le dépôt de garantie conditionne l'entrée dans les lieux.

▪ **Le recueil de consentement** (Règlement Général de la Protection des Données)

▪ **Une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Locative**

Le contrat d'assurance doit garantir la responsabilité du locataire (bris de glace, dégâts des eaux, incendie, explosion) et la responsabilité civile de l'assuré. La non-fourniture de cette attestation est une clause de résiliation du contrat.

▪ **Une photo d'identité + une en format numérique** (Jpeg)

▪ **Une copie de votre pièce d'identité**

▪ **Un justificatif de vos ressources des 12 derniers mois** (bulletins de salaire, allocations chômage ou votre avis imposition ou déclaration d'impôts de vos parents)

▪ **Votre ancien N° d'allocataire CAF**

▪ **Un RIB du résident**

▪ **Un justificatif de statut :**

- Pour les scolaires : un certificat de scolarité
- Pour les étudiants : une carte d'étudiant + la notification d'attribution de bourses pour les étudiants boursiers
- Pour les apprentis : une copie du contrat d'apprentissage + bulletin de salaire du mois précédent l'entrée dans la résidence + la carte d'étudiant des métiers
- Pour les salariés : le bulletin de salaire précédent l'entrée à la résidence
- Pour les demandeurs d'emploi : une attestation Pôle Emploi + un justificatif de votre situation du mois précédant l'entrée dans la résidence
- Pour les stagiaires de la formation professionnelle : l'attestation d'entrée en formation

LES SERVICES

Les draps et linge de toilette ne sont pas fournis

En dépannage :

Location de draps 3,70 € (15 jours) et location couverture polaire 3,46 €

La cuisine collective

Accès gratuit. Les résidents logés en chambre peuvent y préparer leur repas et se restaurer sur place (interdiction de cuisiner dans la chambre).

Accès réservé aux résidents utilisateurs ayant demandé l'activation de leur badge

Des espaces de vie collective en accès libre et illimité

Salle multimédia, Salle TV, un espace de convivialité J'Déjeune avec restauration « prêt à manger » sur place ou à emporter, billard, babyfoot

Accès WIFI gratuit dans la salle multimédia et espace J'Déjeune

Le garage à vélos et parking gratuits

La laverie

Avec 2 lave-linges et 2 sèche-linges

Accès réservé aux résidents utilisateurs ayant demandé l'activation de leur badge.

5.00 € / mois. Lessive non fournie

Le kit ménager

L'entretien du logement est à votre charge.

En vente à l'accueil : 1 kit ménager à 8,00 € (composé de : 1 balai, 1 balai brosse, une pelle, une éponge, un produit d'entretien multi-usages, une serpillère, un seau).

RESIDENCE HABITAT JEUNES LES PAQUERETTES

5 rue de la Casse 49300 CHOLET

Tél : 02 41 71 36 36

Mail : logement@habitatjeunes-choletais.fr

www.habitatjeunes-choletais.fr